



PATINAGE GATINEAU	
POLITIQUE # : PG-005	
Liste des entraîneurs	VERSION 2 (Juillet 2023)

* Le masculin est employé dans ce document strictement afin d'alléger le texte. Il comprend en tout temps son équivalent féminin.

A) *Objectif*

Cette politique décrit les modalités de fonctionnement concernant la détermination de la liste annuelle des entraîneurs de Patinage Gatineau. La liste d'entraîneurs vise à offrir de la visibilité aux entraîneurs du volet privé via le site Internet et recevoir les communications du club ainsi que celles du représentant des entraîneurs.

B) *Champ d'application*

Cette politique s'applique à tous les entraîneurs qui souhaitent faire partie de la liste officielle des entraîneurs de Patinage Gatineau.

C) *Critères d'éligibilité*

- Répondre aux exigences de Patinage Canada permettant le droit d'enseigner ;
- Être membre en règle de Patinage Canada ;
- Signifier par écrit, au courriel de patinagegatineau1@hotmail.com, au maximum le dernier mercredi du mois d'août de chaque année, son intention d'enseigner sur les glaces de Patinage Gatineau, et demander que son nom soit ajouté à la liste d'entraîneurs. Seulement ceux qui feront la demande avant la date limite seront considérés. Ceci doit être fait toutes les années, sans exception.

D) *Détermination de la liste des entraîneurs*

- Sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité, les entraîneurs sur la liste de la saison précédente sont reconduits pour l'année suivante;
- Les patineurs de Patinage Gatineau nouvellement formés qui désirent devenir entraîneurs au club seront priorisés aux demandes d'entraîneurs provenant de l'externe;
- Le conseil d'administration détermine les besoins de nouveaux entraîneurs au volet privé selon les inscriptions.

Adopté par le conseil d'administration le 24 juillet 2023